

6Émission : 02-12-2020

Mise à jour : 26-10-2021

Directive ministérielle DGAUMIP-001.REV3

Catégorie(s) :
✓ Visites et sorties
✓ Personnes proches aidantes
✓ Centres hospitaliers

Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier

Remplace la directive
DGAUMIP-001.REV2

Expéditeurs : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)
– Direction des services hospitaliers (DSH) avec la collaboration de la Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI)



Destinataires : Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :
– Directeurs des services professionnels (DSP) ;
– Directrices des soins infirmiers (DSI) ;
– Gestionnaire désigné à la coordination des visites ;
– Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).

Directive

Objet :	Nous vous transmettons une mise à jour en lien avec le décret numéro 1276-2021 du 24 septembre dernier visant la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé et des visiteurs dans les milieux visés.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance et mettre en application les directives ministérielles quant à l'autorisation et à l'encadrement des visites de personnes proches aidantes auprès des clientèles recevant des soins et services en centres hospitaliers.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers (DSH) 418 266-4530
Document annexé :	✓ Annexe 1 – Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier (MAJ2021-10-25)

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par

La sous-ministre,
Dominique Savoie